



Réponse commune du ministre des Finances et du Premier ministre à la question parlementaire n° 3763 du 12 mars 2026 de l'honorable Députée Sam Tanson au sujet de la « Déclaration de plusieurs États membres de l'UE sur la centralisation de la supervision financière »

- 1) Quelle est la position du gouvernement sur la déclaration commune des six États membres ? Monsieur le Ministre estime-t-il qu'il est encore possible de constituer une minorité de blocage contre une centralisation accrue de la supervision des marchés de capitaux au niveau européen, au vu du soutien exprimé par plusieurs grands États membres ?**
- 2) Quelle position le Luxembourg défendra-t-il lors du sommet européen de la semaine prochaine sur cette question ?**

Le Gouvernement a pris note de la déclaration commune publiée par six États membres. Cette initiative s'inscrit dans le débat plus large en cours au niveau européen sur l'Union de l'épargne et de l'investissement (SIU) et sur les moyens de renforcer l'intégration et l'efficacité des marchés financiers européens.

Le Luxembourg soutient l'objectif de renforcer la SIU. Le Luxembourg partage une grande partie des messages repris dans la déclaration commune, notamment en matière de simplification, de mise en place de comptes d'épargne et d'investissement, de développement de produits d'épargne-retraite, du renforcement du rôle de la titrisation pour soutenir le financement de l'économie européenne, de l'éducation financière, de la *distributed ledger technology* (DLT) ou encore de l'euro numérique. Ces orientations rejoignent des priorités largement soutenues par le Luxembourg.

Le Luxembourg souhaite des avancées dans ce dossier et soutient un calendrier ambitieux mais réaliste.

S'agissant de l'architecture de supervision, une supervision européenne centralisée ne répond pas aux causes profondes de la fragmentation des marchés financiers, et risquerait surtout d'accroître la bureaucratie, les coûts et la complexité réglementaire. D'ailleurs, la déclaration commune reste très vague sur la question de la supervision centralisée et n'endosse guère les propositions y relatives faites par la Commission dans le paquet législatif sur l'intégration et la surveillance des marchés.

Lors du sommet européen des 19-20 mars 2026, il n'est pas prévu que ces questions fassent l'objet d'une discussion détaillée. Le Luxembourg continuera à adopter une approche constructive visant à renforcer la compétitivité européenne, à diversifier les sources de financement de l'économie réelle et à favoriser l'innovation et la croissance, tout en évitant de créer de nouvelles sources de complexité et de bureaucratie.

Luxembourg, le 18 mars 2026
Le ministre des Finances
(s.) Gilles Roth